



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	3
À PROPOS DE DOLLARAMA	4
DÉCOUVREZ VOTRE CODE	Ę
Quel est l'objectif du Code?	
À qui s'applique le Code?	
Quelles sont les conséguences d'un manquement au Code?	
Comment traitons-nous les plaintes?	
Quelle est notre politique en matière de représailles?	
Qui est responsable de l'application du Code?	
INTERAGIR AVEC AUTRUI	7
Droits de la personne, diversité, équité et inclusion	,
Discrimination, harcèlement et violence	
Santé et sécurité	
INTERAGIR AVEC LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ	9
Actifs matériels	ç
Fonds de la société	9
Renseignements confidentiels	ç
Renseignements personnels et vie privée	10
Porte-paroles autorisés	
Systèmes d'information et cybersécurité	11
Propriété intellectuelle	
Livres et registres de la société	12
INTERAGIR EN AFFAIRES	
Conflits d'intérêts	
Emploi externe	
Nominations à des conseils d'administration	
Cadeaux et invitations	
Concurrence loyale	
Délits d'initié	
Corruption et lutte contre le blanchiment d'argent	
Lois sur les mesures de sanctions	
Fraude et vol	
Activités politiques et lobbying	
Respect des lois et règlements	18
OÙ PUIS-JE FAJRE PART DE MES QUESTIONS	
OU DE MES PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DU CODE?	19

INTERAGIR DE FAÇON RESPONSABLE AU QUOTIDIEN



Neil Rossy
Président et chef
de la direction

Depuis 1992, Dollarama est un détaillant à bas prix reconnu, engagé à offrir aux Canadiens de tous les horizons une valeur et une qualité supérieures pour chaque dollar dépensé. Nous représentons les Canadiens d'un océan à l'autre, et nous sommes fiers de notre effectif croissant, dynamique et diversifié, essentiel à la réalisation de notre mission et de notre raison d'être.

L'une de nos valeurs fondamentales consiste à être centrés sur les gens et nous avons comme objectif de promouvoir un effectif diversifié, équitable et inclusif, au sein d'un environnement de travail sécuritaire. Dans cet esprit, nous sommes ravis d'offrir un Code de conduite et d'éthique plus exhaustif, qui traite en détail d'enjeux importants, dont les droits de la personne, la diversité et l'inclusion. Notre objectif est d'avoir un nouveau Code qui englobe une plus grande variété de thèmes, mais qui s'applique de façon pratique aux tâches quotidiennes de nos employés, quels que soient leur poste, leur environnement de travail ou leur emplacement. Nous voulons ainsi nous assurer qu'ils disposent des bons outils pour gérer les problèmes d'ordre éthique, qu'il s'agisse de conduite individuelle ou de pratiques commerciales.

Nous avons une présence importante partout au Canada et notre Code s'applique à tous les membres de l'équipe de Dollarama, tant les administrateurs et les dirigeants que les employés administratifs et les employés en magasin et en logistique. Le Code fournit des lignes directrices afin que chaque personne au sein de la société puisse assurer la réputation, l'intégrité, l'honnêteté, l'objectivité et l'impartialité de Dollarama. Il offre aussi des méthodes de dénonciation par lesquelles il est possible de signaler des préoccupations liées au travail et des infractions apparentes au Code, et ce, sur une base confidentielle.

Nous nous engageons à gérer nos opérations et nos ressources de façon responsable et éthique. Par conséquent, nous vous encourageons à lire attentivement le Code, à le consulter et à l'appliquer dans le cadre de vos tâches quotidiennes afin de favoriser un milieu de travail sécuritaire et équitable pour tous.



À PROPOS DE DOLLARAMA

Dollarama est un détaillant à bas prix reconnu au Canada proposant un vaste éventail de produits de consommation courante, de marchandises générales et d'articles saisonniers, en magasin et en ligne. Nos magasins partout au Canada offrent à notre clientèle une gamme d'articles à prix attrayants dans des magasins bien situés, que ce soit dans des régions métropolitaines, des villes de taille moyenne ou des petites villes.



NOTRE VISION

Être le chef de file des détaillants à bas prix dans chaque marché que nous desservons pour fournir aux clients une valeur inégalée en contrepartie de leur argent durement gagné.



NOTRE RAISON D'ÊTRE

Fournir aux Canadiens de tous les horizons une valeur et une qualité supérieures pour chaque dollar dépensé, ainsi que la proximité et l'accessibilité à des produits essentiels d'usage courant à prix abordables qui répondent à leurs besoins et surpassent leurs attentes.

DÉCOUVREZ VOTRE CODE

QUEL EST L'OBJECTIF DU CODE?

À Dollarama, nous nous engageons à exercer nos activités conformément aux normes éthiques et juridiques les plus élevées. En plus d'encadrer nos activités et nos pratiques, le Code de conduite et d'éthique de Dollarama (le « Code ») établit les règles et directives concernant la conduite individuelle et les décisions en matière éthique.

À QUI S'APPLIQUE LE CODE?

Le Code s'applique en tout temps à tous les employés de Dollarama, à ses dirigeants et à ses administrateurs, et ce, quel que soit leur poste ou l'endroit où ils se trouvent.

Tous les employés reçoivent un exemplaire du Code au moment de leur embauche. Ils doivent en prendre connaissance et signer un accusé de réception pour attester de leur compréhension du Code. Chaque année, tous les administrateurs, les membres de la direction et les employés soumis à une évaluation annuelle sont tenus de confirmer leur respect du Code.

Pour connaître les normes en matière de pratiques commerciales attendues de la part de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, veuillez vous référer à notre **Code de conduite** des fournisseurs

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'UN MANQUEMENT AU CODE?

La non-conformité au Code n'est pas acceptable. Toute violation du Code peut mener à une mesure disciplinaire immédiate, y compris le congédiement et/ou une action en justice.

EXEMPLES DE MANQUEMENTS AU CODE:

- Encourager d'autres employés à enfreindre le Code
- Refuser de coopérer dans le cadre d'une enquête liée à un manquement présumé ou avéré au Code
- Exercer des représailles contre un employé qui a dénoncé un manquement au Code
- Ne pas dénoncer ou dissimuler des renseignements pertinents concernant un manquement au Code



Si vous avez des préoccupations ou souhaitez déposer une plainte, vous pouvez procéder de l'une des façons suivantes :

- Faire un signalement directement à votre supérieur
- Appeler à tout moment la ligne téléphonique confidentielle Éthique et Conformité de Dollarama au
 1 833 945-1568, gérée par NAVEX, un service de signalement
- Déposer une plainte confidentielle en ligne sur le site dollarama.ethicspoint.com ou en balayant le code QR suivant :



COMMENT TRAITONS-NOUS LES PLAINTES?

Lors de la réception d'une plainte :

- Un rapport sur la plainte sera créé à l'interne ou par NAVEX
- Le rapport sera attribué au réviseur approprié pour évaluer l'enjeu signalé, selon la nature de la plainte et les personnes concernées
- Une enquête sur l'enjeu signalé sera réalisée, au besoin
- Des mesures rapides et appropriées pour régler la plainte seront prises si le signalement est fondé

Confidentialité

Dollarama s'engage pleinement à mettre en place des procédures adéquates afin que les plaintes formulées puissent demeurer confidentielles et anonymes. Le signalement et l'identité de la personne ayant fait le signalement seront traités de façon confidentielle, à moins que la personne n'autorise sa divulgation ou que la loi ne l'exige. Les signalements anonymes et confidentiels ne seront divulgués qu'aux personnes autorisées à recevoir une plainte précise, à enquêter sur celle-ci ou à en faire le suivi.

Conservation et contrôle interne des plaintes et des enquêtes

Toutes les plaintes et les enquêtes qui ont trait au non-respect du Code sont conservées dans un endroit sécuritaire pour protéger la nature confidentielle des renseignements fournis par la personne ayant effectué le signalement.

Tous les trimestres et sur demande, Dollarama préparera un rapport destiné à son conseil d'administration (le « Conseil »), ou aux personnes ou au comité nommés par le Conseil, concernant les plaintes reçues, la façon dont elles ont été traitées, le résultat des enquêtes et les mesures correctives prises.

QUELLE EST NOTRE POLITIQUE EN MATIÈRE DE REPRÉSAILLES?

Nous devons tous contribuer à créer un milieu de travail fondé sur la confiance et le respect, qui permet à tous les employés de travailler sans crainte d'intimidation, de discrimination ou de violence. À cette fin, nous encourageons un climat ouvert et transparent, dans le cadre duquel les plaintes en lien avec un geste illégal ou le non-respect du Code peuvent être soumises sans crainte de représailles. Toute personne qui dépose une plainte de bonne foi sera protégée contre les menaces de représailles, de congédiement ou d'autres types de discrimination. De plus, tout employé ou administrateur qui exerce des mesures de représailles contre une personne parce qu'elle a déposé une plainte pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires, y compris le congédiement.

QUI EST RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU CODE?

Le Conseil de Dollarama ou les personnes ou les comités nommés par le Conseil à cette fin ont la responsabilité ultime de veiller à l'application du Code. Toute modification au Code doit être approuvée par le Conseil.

Le Conseil doit également approuver toute dérogation aux exigences du Code en faveur d'un administrateur ou d'un dirigeant de Dollarama. Un dirigeant peut accorder une dérogation à l'application du Code à d'autres employés avec l'accord des Affaires juridiques. Une dérogation ne sera accordée que dans le cadre de circonstances exceptionnelles et au cas par cas. Dollarama devra alors divulguer l'approbation d'une telle dérogation accordée à un administrateur ou à un dirigeant conformément aux exigences prévues dans les lois sur les valeurs mobilières applicables.



DROITS DE LA PERSONNE, DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Droits de la personne

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail qui respecte les droits de la personne et soutient le traitement juste et équitable de tous. Dans le cadre de cet engagement, Dollarama respecte toutes les lois applicables en matière de salaire et d'heures de travail, y compris les lois relatives au salaire minimum, ainsi que les heures supplémentaires et maximales. Dollarama ne tolère pas le travail des enfants et le travail forcé, y compris l'esclavage moderne et la traite de personnes, dans l'ensemble de ses établissements et de sa chaîne d'approvisionnement.

Nos attentes à l'égard de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux quant aux droits de la personne et aux conditions de travail sont définies dans notre Code de conduite des fournisseurs. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre **Code de conduite des fournisseurs**.

Diversité, équité et inclusion

Nous accueillons la diversité et favorisons une culture d'inclusion dans laquelle les différences sont célébrées et reconnues. À Dollarama, chacun doit respecter les autres et les traiter de manière juste et équitable, afin d'assurer un environnement de travail dans lequel tous les employés bénéficient des mêmes opportunités et des mêmes ressources et où chacun peut contribuer au succès de Dollarama et atteindre son plein potentiel. Si vos tâches à Dollarama comprennent le recrutement, l'embauche ou la promotion d'employés, vous devez promouvoir la diversité au sein du milieu de travail.

LE CODE EN ACTION:

Je soupçonne mon supérieur immédiat de faire preuve de partialité lors de l'embauche et de la promotion d'employés au sein de mon équipe.
Que puis-je faire?

Si vous avez des préoccupations de cette nature et que vous ne vous sentez pas à l'aise d'en discuter avec votre supérieur, vous pouvez faire un signalement anonyme par l'entremise de la ligne téléphonique confidentielle ou communiquer avec le Service des ressources humaines. Veuillez fournir le plus de détails possible.

DISCRIMINATION, HARCÈLEMENT ET VIOLENCE

Discrimination

Dollarama souscrit pleinement à l'équité et à l'égalité dans ses pratiques et politiques d'emploi. Nous cherchons à recruter, embaucher, faire progresser, récompenser, rémunérer et retenir nos employés en fonction du mérite, du rendement et des compétences, et non en fonction de caractéristiques ou de croyances personnelles. Il est strictement interdit de faire preuve de discrimination envers un employé ou une personne avec qui Dollarama fait affaire.

Une personne est présumée faire l'objet de discrimination lorsqu'elle est traitée différemment ou négativement en fonction des éléments suivants : le genre, la race, la couleur de peau, les croyances religieuses ou personnelles, l'âge, le pays d'origine, la langue, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état civil ou familial, la condition sociale, un handicap physique ou mental ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap, des convictions politiques, une appartenance à une association licite ou tout autre motif de discrimination interdit par la loi.



Un de mes collègues commente souvent mon apparence au travail. Même s'il s'agit d'un compliment, cela me rend inconfortable. Que puis-je faire?

Vous pouvez dire à cette personne que vous préféreriez qu'elle ne formule plus de tels commentaires, mais si vous ne vous sentez pas à l'aise de lui parler directement, nous vous invitons à en parler avec votre supérieur immédiat ou avec le Service des ressources humaines, afin qu'ils puissent discuter du problème avec la personne concernée.

LE CODE EN ACTION : SANTÉ ET SÉCURITÉ

Une grande quantité de marchandises se trouve dans l'aire de réception à l'arrière du magasin. J'ai oublié mes chaussures de sécurité à embouts d'acier, mais mon supérieur immédiat veut que je déballe la marchandise le plus vite possible. Si je suis très prudent, je peux le faire comme il me l'a demandé. n'est-ce pas?

Non. Lorsqu'il est question d'équipements, de politiques et de procédures de santé et sécurité, aucune exception n'est permise. Votre santé et votre sécurité sont toujours prioritaires. Vous devez toujours respecter la procédure. Dans ce cas-ci, vous devez utiliser l'équipement de sécurité requis pour effectuer la tâche. Si vous n'y avez pas accès, cette tâche devra être assignée à quelqu'un d'autre.

Harcèlement et violence

Dollarama s'engage à maintenir un climat de travail sans harcèlement ni violence. Le harcèlement, notamment sexuel et psychologique, est interdit.

Le harcèlement comprend des comportements, commentaires, gestes ou contacts vraisemblablement offensants ou humiliants, qui privent une personne de la dignité et du respect auxquels elle a droit. En outre, le harcèlement peut être un comportement ou un geste qui nuit à la capacité d'une personne d'accomplir ses tâches ou qui crée un milieu de travail hostile ou intimidant.

EXEMPLES DE HARCÈLEMENT:

- Menaces
- Intimidation
- Traque
- Plaisanteries, affronts et gestes concernant la race, la nationalité, l'origine ethnique, la couleur de peau, la religion, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle ou tout autre motif de discrimination au sujet d'une personne
- · Partage de contenu offensant
- Coercition

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Santé et sécurité au travail

Le maintien d'un environnement de travail sécuritaire, salubre et sain, ainsi que la réduction des risques de maladies et de blessures sont d'une importance capitale pour Dollarama.

En vue de maintenir un environnement de travail sécuritaire, Dollarama s'attend à ce que ses employés :

- comprennent et respectent toutes les politiques et les procédures en matière de santé et sécurité applicables à leur rôle au sein de la société;
- se tiennent au courant des plus récentes exigences en matière de formation sur la sécurité applicables à leur rôle;
- se comportent d'une façon qui ne met pas en danger leur propre sécurité ou celle de toute autre personne, que ce soit un collègue, un visiteur ou un client;
- signalent immédiatement toutes pratiques ou conditions non sécuritaires observées dans le milieu de travail, ainsi que tous les accidents et les blessures.

Alcool, drogues et armes

Pour assurer la sécurité et le bien-être de ses employés, de ses partenaires commerciaux, de ses clients et du grand public, Dollarama ne tolère aucune utilisation, possession, distribution ou fabrication de drogues ou d'alcool dans le milieu de travail. Lors de circonstances exceptionnelles, de l'alcool peut être servi dans le cadre d'événements autorisés par Dollarama. Il est strictement interdit d'arriver au travail ou à l'établissement d'un fournisseur avec les facultés affaiblies par des drogues, de l'alcool ou des médicaments. La possession ou l'utilisation de toute arme dans le milieu de travail est également interdite.

Sécurité des produits

À Dollarama, nous fixons des normes élevées pour nous-mêmes et nos partenaires commerciaux en matière de sécurité des produits. Nous ne nous approvisionnons qu'auprès de fournisseurs qui respectent les normes de qualité et de sécurité des produits présentées dans notre **Code de conduite des fournisseurs**. À titre d'employé, les enjeux de qualité et de sécurité des produits doivent guider toutes vos actions à Dollarama. Si vous découvrez un enjeu de sécurité concernant un produit, vous devez en informer votre supérieur immédiat rapidement.

INTERAGIR AVEC LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Vous avez la responsabilité de protéger les biens et les actifs matériels (établissements, fonds, documents, équipement, etc.) et immatériels (réseaux, logiciels, propriété intellectuelle – logo, image et nom, information, etc.) de Dollarama et de vous assurer qu'ils sont utilisés efficacement dans le meilleur intérêt de Dollarama.

ACTIFS MATÉRIELS

Vous devez prendre soin des actifs matériels de la société et les protéger contre le vol, l'utilisation abusive, la détérioration, la perte, le sabotage, l'utilisation non autorisée, la négligence et le gaspillage. Les actifs matériels de la société comprennent les immeubles et les installations de Dollarama, le mobilier de bureau, les véhicules, les cartes de crédit, les ordinateurs de bureau et portables, les téléphones et les autres appareils et équipements technologiques. Ces actifs doivent être utilisés uniquement pour servir les intérêts commerciaux légitimes de Dollarama.

FONDS DE LA SOCIÉTÉ

Les employés qui ont accès aux fonds de Dollarama, quelle qu'en soit la forme (argent, devises, chèques, cartes de crédit, certificats d'actions, billets, etc.), doivent les utiliser aux seules fins pour lesquelles ils sont prévues. Toutes les dépenses doivent être adéquatement autorisées et toutes les notes de frais doivent être accompagnées de pièces justificatives.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Vous devez respecter la vie privée et maintenir l'exactitude, la confidentialité et la sécurité des renseignements confidentiels. Il est interdit de les partager, de les divulguer, de les utiliser, de les vendre, de les transférer, d'en discuter, de les reproduire ou de les rendre accessibles, sous quelque forme que ce soit, et à quelques fins que ce soit, sans autorisation en bonne et due forme. Les renseignements confidentiels comprennent l'information, sous toutes ses formes, liée à Dollarama ou à ses employés, ses clients, ses fournisseurs et ses autres partenaires commerciaux, qui ne sont pas de nature publique. Dans la plupart des cas, les données et les documents conservés, traités, créés ou accessibles au sein de Dollarama sont considérés comme confidentiels. Toute divulgation de renseignements confidentiels doit être conforme aux lois applicables et à la Politique de divulgation de Dollarama. Ces obligations sont maintenues même après la fin de votre emploi à Dollarama. Les demandes de renseignements confidentiels formulées par des personnes externes ou des sociétés doivent être acheminées à notre responsable de la protection de la vie privée à vie-privee@dollarama.com.

EXEMPLES DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS :

- Plans d'affaires
- Prévisions
- Stratégies relatives aux prix
- Listes de prix et d'inventaire
- Listes de clients et de fournisseurs
- Renseignements personnels des employés
- · Secrets commerciaux
- Renseignements sur les ventes et les finances
- Acquisitions potentielles
- Négociations de contrats
- Ententes avec les fournisseurs

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET VIE PRIVÉE

Dollarama s'engage à respecter et à protéger la vie privée de chaque employé, et à se conformer aux lois applicables en la matière. Vos renseignements personnels seront recueillis, utilisés et divulgués uniquement par des procédés légaux et conformément aux politiques applicables en matière de vie privée, aux fins indiquées ou, le cas échéant, à des fins commerciales.

Les renseignements personnels désignent toute l'information concernant une personne identifiable, enregistrée sous une quelconque forme. Par exemple, les numéros d'assurance sociale, les dates de naissance, les numéros de carte de crédit, les adresses courriel personnelles, les numéros de téléphone personnels, les renseignements sur la rémunération et les dossiers médicaux. Les renseignements personnels ne comprennent pas le titre, l'adresse de la société, l'adresse courriel et le numéro de téléphone d'un employé au sein de la société.

Vous avez les responsabilités suivantes concernant les renseignements personnels :

- vous assurer d'obtenir un consentement avant de recueillir, d'utiliser ou de divulguer des renseignements personnels que vous traitez dans le cadre de votre travail;
- seules les personnes autorisées peuvent accéder aux renseignements personnels et, à ce titre, toutes les demandes de renseignements ou de références concernant un employé doivent être acheminées au Service des ressources humaines;
- recueillir, utiliser et partager seulement les renseignements personnels nécessaires aux activités commerciales de la société et pour effectuer votre travail:
- demander conseil sur les façons de supprimer ou de détruire de façon sécuritaire les renseignements personnels qui ne sont plus nécessaires;
- protéger les renseignements personnels contre la perte, le vol, l'utilisation abusive ou non autorisée;
- signaler immédiatement tout événement réel ou présumé, ou toute tentative, qui pourrait affecter la confidentialité, l'intégrité ou l'accès à toute information que possède Dollarama ou dont elle a la garde, y compris toute violation de la sécurité ou de la vie privée ou tout accès, utilisation ou destruction non autorisée de l'information, à votre supérieur et au responsable de la protection de la vie privée de Dollarama.

Vous pouvez communiquer avec notre responsable de la protection de la vie privée en écrivant à **vie-privee@dollarama.com** pour toutes questions liées aux renseignements personnels et à la vie privée.



Ressources additionnelles:

- Avis sur la protection des renseignements personnels des employés
- Politique de surveillance électronique
- Politique de vie privée
- Politique sur l'utilisation acceptable des appareils



Je m'apprêtais à partir après ma journée de travail lorsqu'un journaliste a brandi un micro devant mon visage et m'a posé des questions sur une situation ayant lieu à Dollarama.
Que devais-je dire?

Vous ne devez pas répondre aux questions des médias. Invitez-les à communiquer avec notre siège social, afin que leurs questions soient redirigées correctement.

PORTE-PAROLES AUTORISÉS

Nous nous engageons à communiquer de l'information exacte au public et à nous doter de procédures particulières pour nous assurer d'être cohérents dans ce que nous disons et la façon dont nous le disons. C'est pourquoi seules les personnes autorisées peuvent parler au nom de Dollarama.

PORTE-PAROLES AUTORISÉS DE DOLLARAMA :

- Président du Conseil
- · Président et chef de la direction
- · Chef de la direction financière
- Première vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire corporatif
- Toute autre personne désignée à l'occasion en vertu de la Politique de divulgation



Ressources additionnelles:

Politique de divulgation

SYSTÈMES D'INFORMATION ET CYBERSÉCURITÉ

La cybersécurité est un enjeu de plus en plus important pour toutes les personnes et entreprises. Vous êtes tenus d'utiliser les réseaux, les systèmes informatiques, les appareils mobiles et les autres systèmes d'information de Dollarama de façon sécuritaire et éthique. Il est interdit d'y utiliser Internet à des fins illégales, contraires à l'éthique ou inappropriées.

Vous devez veiller à suivre les procédures établies pour l'utilisation sécuritaire de tels systèmes d'information et faire preuve de prudence pour éviter tout accès non autorisé ou violation de la cybersécurité.

CONSEILS DE PROTECTION EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ :

- Toujours verrouiller votre ordinateur avant de vous absenter de votre bureau
- Créer des mots de passe robustes qui sont difficiles à pirater
- Éviter d'utiliser le même mot de passe pour accéder à plusieurs systèmes
- Ne pas partager votre mot de passe avec quiconque, pas même le soutien TI
- Ne jamais cliquer sur un lien ou une pièce jointe dans un courriel avant d'avoir vérifié l'authenticité de l'expéditeur
- Suivre toutes les formations en ligne sur la cybersécurité qui vous sont assignées
- Si vous avez des questions ou des préoccupations, notamment sur un courriel ou sur un site Web, avisez l'équipe de soutien technique de Dollarama dès que possible à support@dollarama.com ou au 1 877 688-1277



Ressources additionnelles:

Politique sur l'utilisation acceptable des appareils

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle de Dollarama est un actif précieux qui doit être protégé. Elle comprend les marques de commerce, les noms de domaine, les brevets, les dessins industriels, les droits d'auteur et les secrets commerciaux. Toute la propriété intellectuelle créée par un employé demeure la propriété exclusive de Dollarama, même après le départ de l'employé. Ainsi, toute invention, découverte, idée, amélioration, conception, application ou interface, ou tout logiciel, processus, concept ou produit créé par un employé durant son emploi appartient à Dollarama.

LIVRES ET REGISTRES DE LA SOCIÉTÉ

Dollarama est tenue, en vertu des lois sur les valeurs mobilières, des lois fiscales et des principes comptables généralement reconnus, de tenir des livres, des registres et des comptes qui reflètent correctement toute transaction. Dollarama doit également fournir un système adéquat de comptabilité et de contrôles internes. Cela comprend les rapports financiers déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières et d'autres communications publiques. Par conséquent, vous devez assurer l'intégrité de nos registres, livres comptables, notes de frais, factures, relevés de paie, contrats et autres documents.

À titre d'employé de Dollarama, vous devez :

- vous assurer que les documents et l'information que vous fournissez dans le cadre de vos tâches sont complets, exacts, véridiques et transparents;
- vous conformer aux procédures et pratiques en matière de gestion des registres qui s'appliquent à votre poste pour respecter les normes sur la conservation et la destruction des documents;
- signer uniquement les documents que vous jugez exacts et véridiques;
- vous assurer que toutes les écritures sont consignées correctement, à temps, dans les bons comptes, et qu'elles sont documentées adéquatement.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Vous devez éviter de vous placer en situation de conflit d'intérêts. Il y a conflit d'intérêts lorsque vos activités personnelles et affaires financières entrent en conflit, ou semblent entrer en conflit, avec vos devoirs et vos obligations envers Dollarama, ainsi qu'avec votre capacité à agir dans le meilleur intérêt de Dollarama. Un conflit d'intérêts se produit souvent lorsque nous sommes influencés par nos intérêts personnels ou ceux de notre famille, de nos amis ou de nos collègues, dans des situations où nos responsabilités d'affaires envers Dollarama doivent avoir préséance. Il y a également conflit d'intérêts lorsque vous ou un membre de votre famille recevez des avantages personnels indus en raison de votre poste au sein de Dollarama.

SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS :

- participer à une décision d'affaires qui pourrait profiter à une personne avec qui vous êtes en relation étroite;
- exercer des activités commerciales au nom de Dollarama avec une entreprise dans laquelle vous ou un membre de votre famille avez un intérêt financier important;
- embaucher ou gérer un membre de votre famille ou une personne avec qui vous avez une relation amoureuse;
- investir dans un fournisseur de Dollarama ou recevoir une rémunération d'un fournisseur, si vous avez une relation professionnelle avec le fournisseur;
- accepter un paiement ou un avantage d'une autre entité en échange d'un travail que vous effectuez pour le compte de Dollarama;
- investir dans une entreprise qui entre en concurrence, fait affaire ou tente de faire affaire avec Dollarama;
- vous approprier une occasion d'affaires qui était destinée à Dollarama;
- utiliser votre poste à Dollarama, ou un bien, une ressource ou une information appartenant à Dollarama pour en tirer un gain personnel.

Comme il est impossible de dresser une liste complète de toutes les situations pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts réels ou potentiels, nous vous invitons à réfléchir aux questions suivantes pour déterminer s'il y a un potentiel conflit d'intérêts :

- Vais-je obtenir un avantage personnel de mes actes en raison du poste que j'occupe à Dollarama?
- Mes actes me confèrent-ils un avantage financier ou autre ou confèrent-ils un tel avantage à un parent, à un ami ou à une autre personne?
- Agirais-je différemment si un parent, un ami ou une autre entreprise dans laquelle j'ai une participation n'était pas concerné?
- Serais-je gêné d'en parler avec mon supérieur ou mes collègues, ou de le voir rapporté dans les médias?

LE CODE EN ACTION: CONFLITS D'INTÉRÊTS

Mon conjoint est propriétaire d'une entreprise qui fabrique et vend les meilleures trousses de bricolage. Elles seraient parfaites pour Dollarama. Que dois-je faire pour qu'elles puissent être vendues dans les magasins Dollarama?

Nous souhaitons beaucoup de succès à votre conjoint. Or, votre conjoint doit entreprendre les mêmes démarches que tous nos autres fournisseurs. De plus, si vous êtes acheteur pour Dollarama, vous ne pouvez pas participer à cette décision.



Si vous avez des questions ou des doutes, communiquez avec les Affaires juridiques ou le Service des ressources humaines.

LE CODE EN ACTION : EMPLOI EXTERNE

Je travaille au démarrage d'une nouvelle entreprise en ligne. Parfois, j'ai besoin de consulter mes courriels de l'entreprise pour organiser la livraison ou la vente. Cela ne me prend que quelques minutes par jour. C'est permis, n'est-ce pas?

Félicitations pour votre esprit entrepreneurial! Cependant, vous ne pouvez pas utiliser votre temps de travail à Dollarama pour gérer votre nouvelle entreprise et vous n'êtes pas autorisé à utiliser les ressources de Dollarama (ordinateurs, imprimantes, fournitures) à cette fin.

Employés et dirigeants

Si vous vous trouvez ou pouvez être dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle, vous avez l'obligation d'en aviser sans délai votre supérieur immédiat et de demander conseil.

Administrateurs

Les administrateurs qui se trouvent en situation de conflit d'intérêts pendant une réunion du conseil d'administration ou d'un de ses comités doivent immédiatement déclarer leur intérêt, et s'abstenir de participer au débat sur la guestion donnant lieu au conflit et de voter à son égard.

Les questions concernant les conflits d'intérêts réels, éventuels ou apparents d'un administrateur avec Dollarama doivent être portées sans délai à l'attention du comité d'audit qui examinera la situation et déterminera les mesures à prendre.

EMPLOI EXTERNE

Avant d'accepter un emploi externe, les employés doivent consulter leur supérieur immédiat pour s'assurer que le travail n'interfèrera pas avec leurs activités à Dollarama ou ne nuira pas à celles-ci. De plus, les employés ne doivent jamais utiliser le temps, les installations, le matériel ou les ressources de Dollarama pour tout emploi ou toute activité externe.

Les lignes directrices suivantes indiquent quelles sont les autorisations requises pour participer à diverses activités d'emploi externe:

- Un emploi occupé ou exercé dans d'autres entreprises qui ont ou pourraient avoir des relations commerciales avec Dollarama, doit être approuvé par le supérieur immédiat.
- Un employé à temps plein ne peut occuper un emploi d'une quelconque importance à l'extérieur de Dollarama, à moins d'avoir reçu l'approbation requise indiquée précédemment. De plus, les employés à temps plein occupant un deuxième emploi sont tenus de demander à leur deuxième employeur de s'adapter à l'horaire de Dollarama.
- Si un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent survient, ou si la capacité de l'employé à remplir ses fonctions pour Dollarama est compromise, de telles autorisations pourraient être retirées.

À QUI DOIS-JE DEMANDER UNE APPROBATION?

- Si vous êtes un employé à temps plein dédié aux opérations en magasin, vous devez demander l'approbation de votre gérant de magasin
- Si vous êtes un employé à temps plein en entrepôt ou au centre de distribution, vous devez demander l'approbation de votre supérieur immédiat
- Si vous êtes un gérant de magasin, vous devez demander l'approbation de votre superviseur ou votre gérant de territoire
- Si vous êtes un superviseur, un gérant de territoire ou un directeur des opérations, vous devez demander l'approbation du chef de votre service et informer le Service des ressources humaines
- Si vous êtes un employé au siège social, vous devez demander l'approbation du chef de votre service
- Si vous travaillez au siège social et occupez un poste de direction ou un poste supérieur, vous devez demander l'approbation du chef de votre service et de l'une des personnes suivantes : le chef de la direction, le chef de la direction financière, la cheffe de l'exploitation, le chef de la direction informatique, ainsi que le Service des ressources humaines

LE CODE EN ACTION:

ET INVITATIONS

Nous avons un excellent fournisseur avec qui nous collaborons depuis des années. Sa représentante a été très gentille de m'offrir un bon prix pour certains produits dont j'avais besoin pour le mariage de ma sœur. C'est permis, n'est-ce pas? Nous ne cherchions pas à changer de fournisseur ou quoi que ce soit.

Si la valeur totale du rabais reçu n'est pas élevée et que le fournisseur ne s'attend pas à un éventuel traitement préférentiel, ça ne devrait pas poser de problème. En cas de doute, communiquez avec les Affaires juridiques.

EN CAS DE DOUTE, INFORMEZ-VOUS

Si vous avez des doutes ou n'êtes pas certain que votre situation donne lieu à un conflit d'intérêts, nous vous invitons à communiquer avec votre supérieur immédiat ou avec les Affaires juridiques.

NOMINATIONS À DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Les employés ne peuvent pas siéger au conseil d'administration d'une autre entreprise à but lucratif, même si l'entreprise n'est pas une société concurrente ou un partenaire commercial, sans obtenir préalablement l'approbation de leur supérieur immédiat. De plus, les employés du siège social et les directeurs des opérations doivent également obtenir l'approbation des Affaires juridiques.

Les administrateurs ne peuvent accepter une nomination à titre d'administrateur du conseil d'un autre détaillant sans obtenir préalablement l'approbation du président du Conseil.

CADEAUX ET INVITATIONS

Le fait d'offrir ou de recevoir des cadeaux ou des invitations à des activités de divertissement peut favoriser les relations professionnelles à long terme dans la mesure où ils sont raisonnables et appropriés dans les circonstances. Si certaines lignes directrices strictes ne sont pas suivies, l'échange de cadeaux peut mener à un conflit d'intérêts, comme une ristourne ou un pot-de-vin, ou donner l'apparence d'un tel conflit.

Pour éviter un conflit d'intérêts, vous ne devez pas offrir, solliciter ou accepter des cadeaux ou des privilèges liés à votre emploi à Dollarama qui dérogent aux lignes directrices suivantes :

- Ne pas accepter de cadeaux à moins qu'ils ne soient peu fréquents, représentent une faible valeur monétaire et n'influencent d'aucune façon les décisions commerciales:
- Ne pas accepter ou offrir de l'argent ou de chèques en guise de cadeau;
- Ne pas offrir ou accepter de cadeaux ou des invitations à des activités de divertissement en échange d'un traitement préférentiel ou pour obtenir un avantage indu;
- Ne pas accepter de cadeaux ou des invitations à des activités de divertissement qui pourraient mettre Dollarama dans l'embarras ou nuire à sa réputation;
- Ne pas accepter une invitation à participer à un voyage ou à une activité à l'extérieur de la ville parrainée par un fournisseur sans obtenir au préalable l'autorisation du chef de la direction ou du chef de la direction financière;
- Ne pas accepter une invitation à un repas ou à une activité dont les frais seraient déraisonnables dans les circonstances.

Signalez à votre supérieur immédiat tout cadeau offert ou reçu qui semble déroger aux lignes directrices ci-dessus. Si, pour des raisons culturelles, refuser un cadeau pourrait offenser la personne souhaitant l'offrir, vous pouvez l'accepter au nom de Dollarama et le remettre au chef de la direction financière.

Avant d'accepter un cadeau ou une invitation à une activité de divertissement, posez-vous les questions suivantes :

- Pourquoi me l'offre-t-on à moi et qu'attend-on de moi en retour?
- Dollarama a-t-elle un motif commercial clair de participer à cet événement?
- Y a-t-il des négociations ou un processus d'appel d'offres en cours avec le fournisseur offrant ce cadeau?
- Les frais liés à l'activité sont-ils raisonnables, et les dépenses liées au voyage et à l'hébergement sont-elles couvertes par Dollarama?
- Puis-je défendre ma participation en public?
- M'est-il arrivé fréquemment de recevoir des cadeaux de cette même personne?
- Est-ce que des représentants issus d'autres entreprises seront présents?
- Ma participation a-t-elle été approuvée par Dollarama?

), LE COI

LE CODE EN ACTION: CORRUPTION ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Un fonctionnaire des douanes étrangères retient une importante cargaison de biens que nous tentons d'importer. Il nous informe qu'il y a un problème dans la documentation, mais qu'il est prêt à libérer les biens en échange d'un paiement. Puis-je faire le paiement pour obtenir la remise des biens? Cela me semble être la façon la plus simple de régler cette situation.

Non. Payer un fonctionnaire est considéré comme un pot-de-vin et constitue une violation à la fois du présent Code ainsi qu'à la loi. Vous devez suivre la procédure légale appropriée pour assurer la livraison du produit. Portez la situation à la connaissance de votre supérieur immédiat.

CONCURRENCE LOYALE

Afin de bénéficier d'un avantage concurrentiel solide et durable, Dollarama doit s'efforcer de préserver sa réputation sur le plan de la qualité, de l'excellence du service et de l'intégrité. Le meilleur moyen d'y parvenir est de livrer une concurrence loyale, tout en respectant nos obligations juridiques et éthiques. Par conséquent, Dollarama s'engage à mener une concurrence loyale et moralement justifiable dans le cadre des règles antitrust et de concurrence en vigueur sur les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités. Une concurrence loyale signifie le respect de nos clients, de nos concurrents, de nos fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux ainsi que de leurs représentants respectifs. Il est primordial d'agir de façon professionnelle et courtoise dans toutes les interactions avec les clients, les fournisseurs et les autres partenaires commerciaux, et de ne pas participer à des activités qui pourraient restreindre les activités commerciales.

Les activités interdites comprennent une entente planifiée ou réelle avec un concurrent pour fixer des prix, attribuer des marchés ou restreindre l'offre, ainsi que la divulgation d'information concurrentielle et non publique aux concurrents, aux fournisseurs ou aux distributeurs.

DÉLITS D'INITIÉ

Dollarama est une société cotée en bourse, ce qui signifie que vous devez respecter les lignes directrices suivantes :

- Vous ne pouvez ni acheter ni vendre des titres de Dollarama ou d'autres entreprises lorsque vous détenez de l'information importante inconnue du public;
- Vous ne pouvez conseiller à d'autres personnes d'acheter ou de vendre des titres de Dollarama lorsque vous détenez de l'information importante inconnue du public;
- Vous ne pouvez divulguer de l'information importante inconnue du public à quiconque à l'extérieur de Dollarama.

Négocier des titres de Dollarama tout en détenant de l'information importante inconnue du public est non seulement interdit par les politiques de Dollarama, mais aussi illégal et peut constituer une infraction criminelle grave. Si vous n'êtes pas certain de pouvoir négocier des titres de Dollarama, vous devez communiquer avec les Affaires juridiques à **ethique@dollarama.com**. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre Politique en matière de délits d'initiés, qui énonce également les restrictions particulières à la négociation de titres de Dollarama par les administrateurs, les hauts dirigeants et certains autres employés.

CORRUPTION ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Dollarama s'est dotée d'une politique de tolérance zéro pour la corruption sous toutes ses formes.

La corruption peut se faire sous forme de pot-de-vin, soit un paiement ou un autre privilège visant à influencer le jugement ou la conduite d'une personne en position de pouvoir, d'autorité ou de confiance afin de garantir l'exécution inappropriée ou la non-exécution d'une activité. Une ristourne constitue aussi une forme de pot-de-vin et désigne des paiements négociés faisant office de rémunération pour un traitement préférentiel ou tout type de services inappropriés. L'interdiction de corruption mise en place par Dollarama concerne également les paiements de facilitation, qui consistent en des paiements relativement peu importants versés en vue de faciliter ou d'accélérer la réalisation d'une action de routine du gouvernement. En outre, vous ne devez jamais offrir ou accepter des cadeaux de la part de fonctionnaires, incluant les représentants de gouvernement et les employés d'une entité appartenant à l'État ou contrôlée par l'État.

Le blanchiment d'argent est l'acte d'une personne ou d'une organisation qui dissimule le produit de ses activités illicites de manière à ce qu'il semble provenir de sources légitimes.

Assurez-vous:

- de ne jamais offrir ni accepter de pots-de-vin, de ristournes, de paiements de facilitation ou tout autre type d'avantage préférentiel indu dans le cadre de vos activités professionnelles; les coutumes locales ne font pas exception à la règle;
- d'exercer vos activités uniquement auprès de tiers qui vous fournissent des renseignements appropriés et exacts afin que vous puissiez déterminer si les paiements, les transferts et les autres transactions sont appropriés et légitimes;
- de ne collaborer qu'avec des fournisseurs qui respectent le Code de conduite des fournisseurs de Dollarama;
- d'être à l'affût des formes de corruption et de signaler toutes activités suspectes aux Affaires juridiques en écrivant à ethique@dollarama.com

Les lois en matière de corruption et de blanchiment d'argent sont complexes, et les infractions entraînent des peines sévères. Nous vous invitons à consulter les Affaires juridiques pour toutes questions ou préoccupations à ce sujet.

LOIS SUR LES MESURES DE SANCTIONS

Les transactions dans certains pays ou avec certaines personnes et entités peuvent être interdites ou sévèrement restreintes par les lois locales ou étrangères, notamment la *Loi sur les mesures économiques spéciales (Canada)*, la *Loi sur les Nations Unies*, la *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus* (loi de Sergueï Magnitski), et tout règlement adopté en vertu de ces lois. Avant d'entreprendre des activités commerciales avec une contrepartie, vous devez vous assurer que le pays dans lequel le travail sera effectué ou que la personne avec qui vous ferez affaire n'est pas visé par un embargo ou une sanction. À ce titre, avant d'entamer toute relation contractuelle ou activité commerciale avec une telle partie, vous devez effectuer une vérification diligente à son égard. Pour toute question ou doute, contacter les Affaires juridiques.

FRAUDE ET VOL

Dollarama prend toutes les mesures raisonnables et appropriées pour prévenir, déceler et empêcher toute forme de fraude ou de vol. Une fraude peut survenir partout dans notre entreprise, y compris dans les transactions en ligne, les achats en magasin, l'approvisionnement en biens et services, le transport de biens et l'exécution de tâches administratives. Il est strictement interdit de falsifier ou d'omettre de l'information lors de la préparation et de la tenue des documents ou des dossiers de la société. Dollarama a une politique de tolérance zéro pour la fraude et le vol, quelle qu'en soit la taille. Vous devez signaler dans les meilleurs délais tout soupçon de fraude ou vol à votre supérieur immédiat.

ACTIVITÉS POLITIQUES ET LOBBYING

Il est strictement interdit aux employés de Dollarama de faire des contributions politiques au nom de Dollarama. Cependant, cela ne les empêche pas de participer à des activités politiques ou de faire des dons personnels à des partis politiques, dans la mesure où ils ne le font pas, ou ne semblent pas le faire, au nom de Dollarama. Une telle participation ne doit d'aucune façon interférer avec les devoirs et les obligations des employés envers Dollarama.

Dollarama accorde beaucoup de valeur aux relations qu'elle entretient avec tous les paliers de gouvernement. Par moments, Dollarama peut communiquer avec des responsables gouvernementaux et parlementaires pour faire progresser ou protéger ses intérêts commerciaux. De telles communications sont considérées comme des activités de lobbying. Ces activités consistent à entrer en communication avec le titulaire d'une charge publique pour favoriser l'atteinte des objectifs de Dollarama, que ce soit au niveau fédéral, provincial, municipal ou à tout autre palier de gouvernement. Le lobbying est réglementé dans les juridictions où Dollarama exerce ses activités et certaines juridictions peuvent exiger une inscription officielle avant de participer à de telles activités. Il est de votre devoir de vous informer et de vous conformer aux lois locales applicables. Vous devez demander la permission et des conseils aux Affaires juridiques avant de participer à des activités de lobbying.

RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Les activités de Dollarama doivent être exercées conformément aux lois et règlements qui lui sont applicables au Canada et à l'étranger. Vous ne devez pas enfreindre, directement ou indirectement, la loi en agissant ou en omettant d'agir d'une façon qui donnerait lieu à une infraction.

Vous devez aussi vous conformer aux règles, politiques et procédures internes générales de Dollarama.

Tous les administrateurs, les hauts dirigeants et les employés qui sont membres d'associations professionnelles doivent aussi observer les règles de conduite et le code de déontologie de leur association professionnelle.

OÙ PUIS-JE FAIRE PART DE MES QUESTIONS OU DE MES PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DU CODE?

OÙ PUIS-JE FAIRE PART DE MES PRÉOCCUPATIONS OU DÉPOSER UNE PLAINTE?

Si vous avez des préoccupations ou souhaitez déposer une plainte, vous pouvez procéder de l'une des facons suivantes :

- Faire un signalement directement à votre supérieur
- Appeler à tout moment la ligne téléphonique confidentielle Éthique et Conformité de Dollarama au 1 833 945-1568, gérée par NAVEX, un service de signalement indépendant et sécuritaire
- Déposer une plainte confidentielle en ligne sur le site dollarama.ethicspoint.com ou en balayant le code QR suivant :



SUJET

Questions sur:

• Le Code et son application générale

Questions sur:

- Droits de la personne, diversité, équité et inclusion
- Discrimination, harcèlement et violence
- Santé et sécurité
- Milieu de travail
- Emploi externe
- Fraude et vol

Questions sur :

- Lois et règlements
- Éthique et conformité
- Protection des actifs
- Renseignements confidentiels
- Propriété intellectuelle
- Conflits d'intérêts
- Cadeaux et invitations
- Concurrence loyale
- Délits d'initié
- Corruption et lutte contre le blanchiment d'argent
- Lois sur les mesures de sanctions
- Activités politiques et lobbying

Questions sur :

- Renseignements personnels et vie privée
- Systèmes d'information et cybersécurité

Questions sur :

- Porte-paroles autorisés
- Divulgation

Questions sur :

• Demandes des médias

COORDONNÉES

- Votre supérieur immédiat
- Affaires juridiques à ethique@dollarama.com
- Le Service des ressources humaines à HR-RH@dollarama.com
- Votre supérieur immédiat
- Le Service des ressources humaines à HR-RH@dollarama.com
- Votre supérieur immédiat
- Affaires juridiques à ethique@dollarama.com

 Le responsable de la protection de la vie privée à vie-privee@dollarama.com

- Affaires juridiques à ethique@dollarama.com
- media@rppelican.ca